

***Procès-verbal de l'Assemblée Générale  
des Actionnaires tenue le jeudi 18 juin 2015  
au siège social à MOUSTIER (Ht)***

Monsieur Willy RAYMAEKERS, Président, ouvre la séance à 10 H 40.

Conformément à l'article 31 des statuts sociaux, le Bureau est constitué des membres présents du Conseil d'administration, à savoir BVBA ANBA représentée par Madame Anne-Marie BAEYAERT, Messieurs Nicolas DAVID, Simon JONES, Thierry KUTER, Willy RAYMAEKERS, Daniel RICHIR, Benoît TAYMANS et Laurent VERHELST.

Monsieur Willy RAYMAEKERS désigne Monsieur Didier LEURS en qualité de Secrétaire.

L'Assemblée choisit, pour remplir les fonctions de Scrutateurs, Monsieur Michel Limelette, Av. de Tollenaere, 15, à 1070 Bruxelles et Monsieur Robert-J.F. Semoulin, rue Jules Destrée, 282, à 7390 Quaregnon.

Monsieur Willy RAYMAEKERS expose ce qui suit :

1°) De la liste de présence contrôlée et clôturée par le Bureau, et où figurent les noms et signatures des actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils représentent, il résulte que sur les 255.000 (deux cent cinquante cinq mille) parts sociales constituant l'intégralité du capital, 200.264 (deux cent mille deux cent soixante-quatre) parts sociales sont représentées par 15 (quinze) actionnaires, et donnent droit à 200.264 (deux cent mille deux cent soixante-quatre) voix, en application de l'article 29bis des statuts sociaux, et en concordance avec le Code des Sociétés.

2°) Les convocations ont été faites conformément aux statuts sociaux et aux dispositions de l'article 533 du Code des sociétés, c'est-à-dire :

- par lettres remises en mains propres aux actionnaires en nom.  
Les accusés de réception sont soumis aux scrutateurs.
- par publication dans les journaux suivants :
  - Le Moniteur Belge (du 15 mai 2015)
  - L'Echo (du 15 mai 2015)

Les numéros justificatifs sont déposés sur le bureau.



3°) La présente Assemblée a pour ordre du jour :

1. Prise de connaissance des rapports de gestion du Conseil d'administration relatifs aux comptes annuels et aux comptes annuels consolidés au 31 décembre 2014.
2. Prise de connaissance des rapports du Commissaire relatif aux comptes annuels et aux comptes annuels consolidés au 31 décembre 2014.
3. Prise de connaissance des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2014.
4. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2014.
5. Approbation du Rapport de rémunération.
6. Décharge à accorder aux administrateurs
7. Décharge à accorder au Commissaire.
8. Divers.

En conséquence, la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer telle qu'elle est représentée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Monsieur le Président précise également que, conformément à l'article 30 des statuts sociaux, l'adoption des sept premiers points de l'ordre du jour requiert la majorité des voix.

Les faits exposés, constatés et reconnus exacts par l'Assemblée, l'ordre du jour est abordé.

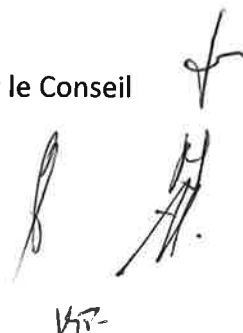
Sur proposition de Monsieur le Président :

- Monsieur W. RAYMAEKERS commente les résultats de l'année 2014 et présente le rapport de rémunération.
- Monsieur Oliver DECLERCQ donne les conclusions de sa mission de Commissaire.

Après discussion, Monsieur le Président déclare passer aux votes des résolutions.

Première résolution

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014, tels que présentés par le Conseil d'administration, sont approuvés et adoptés à l'unanimité.

Handwritten signatures and initials at the bottom right of the page, including a large signature and the initials 'VIT'.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de reporter le solde bénéficiaire à affecter au 31 décembre 2014 de 24.242.889,39 €, comprenant le bénéfice de l'exercice de 1.569.030,98 € et le report à nouveau au 31 décembre 2013 de 22.673.858,41 €.

Cette deuxième résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

Par vote spécial, le rapport de rémunération pour l'exercice 2014 tel que présenté par le Conseil d'administration, est approuvé et adopté à l'unanimité de 200.257 voix pour et 7 voix contre.

Quatrième résolution

Par vote spécial, les intéressés s'abstenant chacun en ce qui le concerne, l'Assemblée accorde la décharge pleine et entière aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2014.

Cette quatrième résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

Par vote spécial, l'Assemblée accorde la décharge pleine et entière au Commissaire pour l'exercice de son mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2014.

Cette cinquième résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance à 12 H.

Après lecture, les membres du Bureau et les Actionnaires qui en ont exprimé le désir signent.

  
Aurélien DE BRIOY

  
Frédéric

  
Cécile  
LEURS Délégués  
page 5

  
B. K.